



AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – TERRAIN SUR LE 4^E RANG EST
(LOT 4 442 443)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

- ▶ Pour le bâtiment situé sur le 4^E Rang Est (lot 4 442 443) visant à autoriser le lotissement de deux (2) nouveaux terrains, à même le lot 4 442 443, qui auraient une largeur de 4 mètres chacun, et ce, contrairement à la largeur minimale de 50 mètres, telle que prescrite au paragraphe a) du premier alinéa de l'article 5.1.2 du Règlement de lotissement numéro 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du lundi 21 juin 2021 au lundi 5 juillet 2021, inclusivement.** Ainsi, toute personne intéressée pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant la période précitée, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision.

Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 819-367-3395 poste 2224. Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : dga@ville.daveluyville.qc.ca ou par courrier au 362, rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0.

La demande de dérogation mineure sera déposée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 12 juillet 2021 à 20h.

Donné à Daveluyville, ce 17 juin 2021.

Pauline Vrain
Greffière

